

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 JUILLET 2024

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO-PAOLI G., POLI M., TOMASINI L., SECONDI P., PLA R., VIOLA-GRUNDICH J., NICOLAI M., GIUDICELLI PA., CHAMBE A., ANDREANI N.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : , ORSONI C., ACKER-CESARI V.

Nbre de conseillers en exercice : 11

Nbre de conseillers présents : 11

Nbre de conseillers ayant signé : 08

Date de convocation : 02/07/2024

Date d'affichage: 02/07/2024

Objet : Budget Eau/Assainissement – Mise à jour de la durée d'amortissement des immobilisations.

Le Maire énonce qu'en application des dispositions de l'article L2321-2 du code général des collectivités territoriales et de la nomenclature M49, les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires. Ces dotations aux amortissements permettent de constater comptablement la dépréciation de la valeur des éléments d'actifs et de dégager les ressources nécessaires à leur renouvellement.

La nomenclature M49 mentionne les durées indicatives maximum pour l'amortissement des biens mais laisse la fixation de ces durées à la discrétion de l'assemblée délibérante, les durées retenues devant correspondre à la durée de vie estimé du bien.

Le Maire propose de fixer les durées d'amortissement des différents biens (les subventions liées aux biens suivront le même sort) comme suit :

Type de bien à amortir	Durée d'amortissement proposée
Etudes non suivies de travaux	5 ans
Réseau AEP	50 ans
Réseau Assainissement	60 ans

Le Maire précise par ailleurs que les subventions liées aux biens suivront le même sort que les biens en termes de durée d'amortissement.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide de fixer pour le budget Eau et Assainissement la durée d'amortissement des différents biens comme proposé dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré à Solaro le 08/07/2024



Le Maire

Guy MOULIN-PAOLI

